

Infos Cote

Cote du lac lundi 11 août à 7h00
Evolution depuis lundi 4 août
Débit moyen hebdomadaire entrant dans Serre-Ponçon

777,87 m NGF
-51 cm
55 m³/s (en baisse)

Une saison au beau fixe

Les conditions climatiques sèches de ces dernières semaines ont fait progressivement baisser les débits entrants dans la retenue de Serre-Ponçon.

Le débit moyen de ce jour est de 55 m³/s alors qu'il était de 65 m³/s lundi dernier.

Les orages annoncés pour ce début de semaine ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les débits qui se stabiliseront.

L'évolution de la cote du lac devrait baisser au même rythme dans les semaines à venir, sans pour autant compromettre une saison propice à la pratique des activités touristiques et sportives.



Daniel PEPIN et Victor BERENGUEL

..... L'info du SMADESEP

La signature de la convention-cadre entre EDF et le SMADESEP

Un moment charnière de la vie de Serre-Ponçon s'est déroulé le jeudi 10 juillet 2008, en mairie de Savines le Lac : la signature par Daniel PEIPIN (Directeur de EDF Production Méditerranée) et Victor BERENGUEL (Président du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon) d'une nouvelle convention pour la gestion touristique du domaine public hydroélectrique.

De par cet acte, EDF, en tant que concessionnaire du domaine public, confie l'ensemble du développement touristique des berges du lac de Serre-Ponçon au SMADESEP, afin de permettre et faciliter un développement économique maîtrisé autour de la retenue :

- EDF marque ainsi sa volonté de prendre en compte, dans la gestion de ses aménagements de production hydroélectrique, les enjeux du territoire, en engageant tous ses efforts pour atteindre un niveau de la retenue compatible avec l'exercice des activités touristiques tout au long de la saison estivale.
- le SMADESEP s'engage, dans une démarche durable de développement, à améliorer la coordination et l'harmonisation des activités touristiques de Serre-Ponçon, notamment en termes de gestion et de développement d'équipements structurants.

Dans le cadre de sa compétence de mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement des Rives du Lac, cette convention permet au Syndicat Mixte de contractualiser sur le moyen terme des Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public avec les professionnels du tourisme et des loisirs (pour des durées de 10 ans) et d'élaborer une charte environnementale concernant la création et l'implantation de nouveaux équipements, tout en renforçant les activités d'entretien des berges et de balisage du lac.